

Registre des délibérations du 24 avril 2023
Conseil Municipal de la commune des PILLES

Conseil municipal du 24 avril 2023

Séances du 24 avril 2023

Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 avril, s'est réuni à 10 heures au lieu habituel des séances sous la présidence de LEDESERT Philippe, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

Date de convocation : 18 avril 2023

Présents : GLEIZE Christian ; LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; MARGIELA Stéphanie ; MATHIEU Cécile ; PADILLA Pascale

Absent(e)s excusé(e)s : DE MATHAREL Laure (pouvoir à MATHIEU Cécile), BERNARD Yan, CRATRON Sébastien, LIABEUF Frédéric, LODS Jean-Denis

Secrétaire de séance : MATHIEU Cécile

Objet : Décision Modificative 1 – Budget Communal	<u>Délibération</u> <u>n°2023/04/01</u>
--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 13918 / OPFI	Autres	1 265,00	
	Total	1 265,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 2804183 / OPFI	Projets d'infrastructures d'intérêt national	800,00	
	Total	800,00	0,00

Objet : Présentation du devis renégocié pour la mise à niveau des bouches à clés sur la D185b	<u>Délibération</u> <u>n°2023/04/02</u>
--	--

Vu la délibération 2023032704 du 27 mars 2023 relative à la présentation du devis pour la mise à niveau des bouches à clés sur la D185b,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du précédent conseil un devis pour la mise à niveau des bouches à clé dans le cadre de la réfection de la chaussée de la D185b entre le pont et la sortie des Pilles direction Curnier a été présenté.

Ce devis, de l'entreprise BRAJA VESIGNE, s'élevait à 6 100 euros HT.

A l'unanimité, les conseils municipaux ont demandé au Maire de négocier une baisse de prix.

Monsieur le Maire présente alors le nouveau devis réalisé par l'entreprise BRAJA VESIGNE pour un montant de 3 920 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BRAJA VESIGNE d'un montant de 3 920 euros HT pour la mise à niveau des bouches à clés sur la D185b.
- AUTORISE le maire à signer ledit devis et tout document qui y serait relatif.

Objet : Souscription d'une carte carburant Pro – Super U Nyons

<u>Délibération</u> <u>n°2023/04/03</u>
--

Considérant que la commune souhaite acheter du carburant pour le véhicule communal,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la demande de souscription d'une carte carburant Pro auprès du magasin Super U à Nyons il est nécessaire de remplir un dossier d'adhésion et de fournir une délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à souscrire la Carte Carburant Pro U.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire une carte carburant pro auprès du magasin Super U à Nyons.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette souscription.

Fait et délibéré aux Pilles,
Le 24 avril 2023

Le Maire,
Philippe LEDÉSERT

